

L'ÉTUDE INTITULÉE «HIGH CULTURE, POPULAR CULTURE AND MASS MEDIA»

Question N° 4630—**M. Mazankowski:**

A-t-on effectué deux études, l'une pour le compte du ministère de l'Environnement et l'autre, pour celui du ministère des Communications, afin d'évaluer dans quelle mesure les Canadiens participent à divers types d'activités culturelles avancées, de masse et populaires et, le cas échéant, a) quel en était le but, b) pourquoi deux études distinctes, c) qui les a effectuées, d) combien chaque étude a-t-elle coûté?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Communications et de l'Environnement m'informent comme suit: Une étude a été effectuée pour le compte du ministère des Communications.

a) Le projet de recherche intitulé «High Culture, Popular Culture and Mass Media» vise à décrire les rapports qui existent entre la culture de l'élite, la culture populaire et la culture de masse, tant du point de vue du comportement que des attitudes. Les conclusions permettront de déterminer dans quelle mesure les gens distinguent la culture de l'élite de la culture populaire et favoriseront l'élaboration de politiques de financement plus équitables.

b) Voir ci-dessus.

c) La recherche est exécutée par le professeur Zuzanek, de l'Université de Waterloo, dans le cadre du programme de la Recherche universitaire du ministère des Communications.

d) Les coûts de l'étude s'élèveront à \$25,000.

LE DÉFICIT PRÉVU EN 1982-1983 ET EN 1983-1984

Question n° 4634—**M. Mazankowski:**

1. Quel déficit le gouvernement prévoit-il pour l'année financière a) 1982-1983, b) 1983-1984?

2. Le ministère des Finances a-t-il d'autres prévisions fondées sur a) un taux de chômage de 10 p. 100, b) un taux de chômage de 5 p. 100, c) le plein emploi et, le cas échéant, lesquelles?

3. Si l'économie fonctionnait à pleine capacité, quels seraient a) le PNB, b) le déficit des années financières (i) 1982-1983 (ii) 1983-1984?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): 1 à 3. Le ministre des Finances a fait savoir qu'il présentera un budget dans un avenir assez rapproché.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. McKenzie: Madame le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il a obtenu des renseignements au sujet de mes questions marquées d'un astérisque et qui figurent

Demandes de documents

au *Feuilleton* depuis le 20 décembre dernier. Voici les questions:

Le gouvernement entreprendra-t-il une étude écologique détaillée afin de déterminer les répercussions du projet de lotissement de 350 terrains pour chalets à l'angle nord-ouest du lac Shoal, au Manitoba, sur la qualité de l'eau de la baie Indian et du lac Shoal et . . .

Le gouvernement permettra-t-il l'utilisation d'embarcations de plaisance à moteur sur la baie Indian?

Quand je lui en ai parlé la semaine passée, le secrétaire parlementaire a dit qu'il se renseignerait. Pourrait-il me dire si on est en train de préparer la réponse à ces questions très importantes?

M. Smith: Oui, madame le Président, je me suis renseigné et je regrette de dire au député que je n'ai pas encore obtenu de réponse. Je vais retourner à la charge avec l'espoir d'obtenir une réponse aussitôt que possible.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, le gouvernement accepte l'avis de motion n° 106 portant production de documents, inscrit au nom du député de Skeena, compte tenu des réserves habituelles qui s'appliquent aux documents confidentiels venant de l'extérieur.

Le gouvernement accepte également les avis de motion n°s 117 et 118, inscrits au nom du député de Mississauga-Sud.

Je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés à l'ordre du jour.

[Français]

Mme le Président: Sous réserve des conditions mentionnées par l'honorable secrétaire parlementaire, la Chambre accepte-t-elle que l'avis de motion n° 106 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[Texte]

DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION ÉCHANGÉE ENTRE LE CABINET D'AVOCATS AIRD ET BERLIS ET DIVERS MINISTÈRES

Motion n° 106—**M. Fulton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes et des rapports échangés entre le cabinet d'avocats Aird et Berlis et les ministres de l'Environnement, des Pêches et Océans et des Affaires indiennes et du Nord canadien et leur ministère respectif.

(La motion est adoptée.)

[Français]

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que les avis de motion n°s 117 et 118 soient réputés adoptés?

Des voix: D'accord.